

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 novembre 2012 A 20 HEURES 30

- Etaient présents :** Christian TARANTOLA, Maire,
Isabelle ANTOINE, André BONNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Gilles DEMONDION, Lionnel DESCOURS, Valérie FESNEAU, Béatrix LETOFFE, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.
- Absents excusés :** Rosine LAVOISIER, Christophe MAURICE, Emilie PIERRE
- Procurations :** Rosine LAVOISIER à Maryse CAEL et Emilie PIERRE à Alain WOIRGNY
- Secrétaire de séance :** Gilles DEMONDION

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- adhésion de communes au Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges (SMDEV).

Cette modification est acceptée par le conseil municipal.

1) Publicité du futur lotissement " Le Levant"

Le CAUE qui nous soutient et qui nous apporte son concours pour le montage de ce dossier nous a adressé les différents documents concernant la publicité qui sera faite sur le lotissement. Il convient pour le conseil de valider la charte graphique, le nombre de flyers à faire imprimer pour distribution auprès des différents professionnels de l'immobilier et le choix du totem qui sera installé sur les axes routiers pénétrant sur Docelles.

Le nombre de flyers retenu est de 4000 exemplaires pour un prix de 350 € HT.

Le totem retenu est " Ici Docelles construit votre éco-quartier", 4 totems seront installés pour un coût total de 5200 € HT.

Ces propositions sont adoptées par 13 voix.

Pour informations complémentaires, Monsieur le maire confirme que VOSGELIS a donné son accord pour l'implantation de 4 logements à destination des personnes âgées et qu'une réunion avec le CAUE est programmée le lundi 26 novembre pour revoir l'ensemble du dossier et régler les derniers points en suspens.

2) Travaux sur bâtiment au 18 rue du Colonel Bertin

Suite à des fuites d'eau constatées au niveau des cheminées sur l'immeuble communal, (construit il y a plus de 40 ans), situé au 18 rue du Colonel Bertin qui ont entraîné des dégâts des eaux, plusieurs entreprises ont été mandatées pour établir un devis pour ces réparations. Compte tenu du très faible niveau de pente du toit, aucune des entreprises ayant répondu à notre demande ne nous garantit la durabilité des travaux et elles nous suggèrent toutes de refaire complètement le toit. La reprise d'étanchéité des 4 cheminées a été chiffrée à 9200 € et la réfection totale du toit avec isolation porte sur un montant maximum de 22000 €.

Le conseil municipal opte à l'unanimité pour la réfection du toit. La somme nécessaire à cet investissement (22000 €) sera prise sur le poste 2315 "Aménagement du bourg" pour être affectée sur cette nouvelle ligne d'investissement. En fonction de critères bien définis, la Commission "appel d'offres" se réunira afin de définir quel fournisseur s'occupera des travaux.

Le conseil municipal autorise également à l'unanimité Monsieur le maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'ADEME.

3) Contrôles APAVE

Pour information, nous sommes contraints au niveau sécurité de faire vérifier annuellement les différentes installations communales et les bâtiments publics communaux. Suite à la réception de devis de l'APAVE, Monsieur le Maire propose plutôt que de répondre individuellement à chaque devis de reprendre l'ensemble du dossier et revoir les différents organismes qui sont habilités à effectuer ces contrôles pour négocier un contrat global et obtenir un meilleur prix.

4) Remplacement des filtres de la CTA (Centrale Traitement de l'Air) de la salle multi-activités

Pour information, il convient de remplacer annuellement les filtres de la CTA. Le montant de ce remplacement est de 427,09 €, il sera réglé sur le budget fonctionnement.

5) Remboursements sinistres + remboursement adhésion PEFC

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune des chèques pour des remboursements de sinistres et de trop payé.

- un chèque de 51,60 € de l'union régionale des communes forestières (remboursement participation financière)
- un chèque de 1684,18 € pour le dégât des eaux (logement rue du Colonel Bertin)
- un chèque de 19440,47 € de l'EDF (trop payé sur la facture EDF de l'église)
- un chèque de 189,11 € pour un bris de glace sur letracteur
- un chèque de 221,26 € pour un bris de glace à l'école
- un chèque de 464,13 € pour le remplacement des barrières rue du Général Patch

Ces propositions sont adoptées par 13 voix.

6) Admission en non-valeur budget eau

Admission en non-valeur d'une somme de 120,84 € pour le motif surendettement et effacement de la dette. Cette proposition est adoptée par 13 voix.

7) Transfert de la convention d'occupation du domaine public au profit de France Pylônes Services

La société BOUYGUES TELECOM qui a signé, depuis plusieurs années, avec notre commune une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une station radioélectrique et équipements de communications électroniques nous sollicite pour transférer ce contrat en faveur de sa filiale "France Pylônes Services".

Cette proposition est adoptée par 13 voix.

8) Achat matériel

André BONNET sollicite le conseil municipal pour l'acquisition de plusieurs matériels :

- Achat des 3 structures (un rameur, des barres et des patins) pour un montant de 1779 € HT qui seront implantées le long du sentier créé et réalisé par les jeunes durant cet été dans le cadre du chantier jeunes. Cet investissement sera financé par le poste 2312 "aire de jeux".

Des investissements suivants :

- Un échafaudage d'une hauteur de 7m10 pour un montant maximum de 1400 €.
- Des grilles d'exposition (4 jeux de 2 grilles) pour la mairie et la bibliothèque pour un montant maximum de 450 €.
- Un défibrillateur entièrement automatique pour un montant maximum de 2100 €.
- 5 tables et un chariot pour compléter l'équipement de la salle multi-activités pour un montant de 1641,96 €.
- 2 sèche-mains DYSON pour la salle multi-activités pour un montant de 2344,16 €.
- De la vaisselle pour équiper la salle polyvalente sous la mairie pour un montant de 985,84 €. Il est rappelé que la commune ne compense pas la perte ou la casse de petits matériels.
- Un lave linge pour l'école maternelle et la cantine pour un montant de 505 €.

La somme nécessaire à ces investissements sera prise sur le poste 2315 "Aménagement du bourg" pour être affectée sur ces nouvelles lignes d'investissements.

Ces propositions sont adoptées par 13 voix.

9) Convention entre la DDT et la commune (transfert de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information)

Il est envisagé dans cette convention de transférer à la charge de notre commune l'instruction des certificats d'urbanisme d'information qui est actuellement assurée par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Compte tenu de plusieurs questions posées par le conseil municipal dont nous n'avons pas les réponses il a été décidé de reporter à un prochain conseil cette délibération le temps d'obtenir des informations complémentaires.

10) Vente amiable de sapins

Il est proposé au conseil une vente amiable entre la commune et la Sté Valkrybois d'une coupe de sapins sur la parcelle AC 50 (en bordure de la Vologne) qui risquent de tomber dans l'eau lors d'une prochaine crue pour un prix au M³ de 35 € HT et d'un montant total estimé de 500 € HT.

Cette proposition est adoptée par 13 voix.

11) Modification des statuts de la CCVV + déclassement des voies

Il est demandé au conseil de statuer sur des modifications des statuts de la CCVV qui portent sur des compétences obligatoires et optionnelles.

Les suppressions sont :

- Création d'une zone d'aménagement différé.
- Création et gestion de pépinières d'entreprises.
- Organisation de chantier d'insertion.
- Faciliter l'accès à la carte ZAP 88.
- Mise en œuvre des orientations stratégiques de la charte de développement durable du Pays, expression d'un projet principal d'aménagement et de développement du territoire.

Les ajouts sont :

- Mise en place d'un dispositif d'abondement des prêts d'honneur octroyés aux créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire intercommunal par la plate forme d'Initiative Locale.
- Participation à des actions et des dispositifs en faveur du développement économique, la création d'entreprises, de l'emploi et de la formation, en partenariat avec les structures compétentes, lorsque ces actions intéressent l'ensemble du territoire intercommunal.
- Création et gestion d'un service de transport communautaire.

Ces différentes modifications ne peuvent pas être approuvées séparément. Le conseil qui s'oppose à certaines modifications refuse par conséquent à l'unanimité la modification des statuts de la CCVV.

Lors du conseil municipal du 24 mai dernier, nous avons acté par 3 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions le déclassement de voies intercommunales. Nous avons appris quelques jours après ce vote que la demande de délibération transmise par la CCVV comportait une erreur concernant les distances de voies à déclasser et que nous devons reprendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire nous fait part d'une correspondance reçue de la Préfecture confirmant le déclassement de ces voies intercommunales et qu'il va adresser une correspondance au Président de la CCVV pour lui demander des explications et lui faire part de notre désapprobation.

12) Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

Le Grenelle 2 préconise l'élaboration de SCOT ruraux. La finalité de ce SCOT est de déterminer les politiques sectorielles de l'urbanisme, du logement, des transports et déplacements, des implantations commerciales, des équipements structurants, du développement économique, touristique et culturel, du développement des communications électroniques, de la protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages, de la mise en valeur des entrées de village, de la préservation des ressources naturelles, de la lutte contre l'étalement urbain, de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques et de la prévention des risques.

Monsieur le Maire nous fait part de sa proposition d'adhérer dans un SCOT qui réunirait des communes d'une taille comparable ou proche de notre commune afin de ne pas être enclavé dans un SCOT qui serait dominé par les grosses communes comme celle d'Epinal ou de Saint-Dié des Vosges.

13) Réorganisation du réseau des Finances Publiques dans le secteur du canton de Bruyères

Une réunion s'est tenue le 21 novembre dernier à la demande de Mme Maryse DEVAUX, Administratrice Générale des Finances Publiques et en présence des maires du secteur et de Monsieur le Percepteur Christian CHASSARY.

La finalité de cette réunion était de nous informer de la décision de la fermeture de la perception de Docelles à compter du 1^{er} juin prochain.

Monsieur le Maire nous informe qu'il va adresser une lettre aux ministres concernés pour leur demander de revoir cette décision afin de maintenir un service public de proximité comme il l'a déjà fait par le passé pour le maintien du bureau de la Poste de Docelles.

14) Travaux salle de bains appartement au 9 rue de la Libération

Réfection de la salle de bains (datant d'au moins 20 ans) du logement situé 9 rue de la libération. Des offres ont été demandées à différents fournisseurs. Il est proposé au conseil municipal de consacrer la somme de 3000 € pour cette réfection.

La somme nécessaire à cet investissement (3000 €) sera prise sur le poste 2315 "Aménagement du bourg" pour être affectée sur cette nouvelle ligne d'investissement. En fonction de critères bien définis, la Commission se réunira afin de définir quel fournisseur s'occupera des travaux.

Cette proposition est adoptée par 13 voix.

15) Barème de location du vidéo-projecteur + caution spécifique

Suite à la mise en place d'un vidéo-projecteur et d'un écran dans la salle multi-activités, il est proposé d'instaurer un tarif de location de ce matériel et d'une caution. Ce matériel a été financé par la CCVV.

Il est proposé après de nombreux échanges entre les membres du conseil un prix de location de 10 € et de demander une caution de 300 €.

Il est demandé que cette location s'applique sans exception à **tous les utilisateurs** de ce matériel.

Cette proposition est adoptée par 13 voix.

16) Adhésion de communes au Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges (SMDEV)

Les communes demandeuses sont : Les communes des Syndicats Intercommunaux d'Electrification de la Bourgonce, de la région de Rambervillers et de la vallée du Durbion.

Cette proposition est adoptée par 13 voix.

Informations diverses

- point par Béatrix LETOFFE sur les travaux restant à effectuer de la rue des Costelles :
 - Un miroir sera installé à proximité de la cuve et roue devant UPM pour permettre une meilleure visibilité des véhicules sortant de la rue des Costelles pour voir les véhicules venant de la route du Boulay.
 - Remplacement des panneaux "céder le passage" (rue de l'Ancerf et rue des Costelles) par des panneaux "stop".
 - Installation d'un panneau et des balises pour bien marquer le rétrécissement de la chaussée.
 - marquage au sol suite aux différentes modifications et effacement des anciens marquages.
- l'éclairage du monument aux morts est réalisé, il conviendra d'adresser une lettre à notre Député et au Souvenir Français pour les remercier des subventions reçues.
- Réception d'une lettre anonyme qui ne sera pas lue mais nous rappelons que tous les résidents de Docelles peuvent venir s'exprimer auprès du Maire et des Adjoints et lors des conseils municipaux qui sont ouverts à tous.

Fin du conseil à 23 h.